



## Assurance-vie collective facultative Régime+ de l'ACCTA

Si vous prévoyez acheter une maison ou renouveler votre hypothèque, Régime+ de l'ACCTA est une excellente façon de s'assurer que vous ou votre famille n'avez pas à continuer à payer l'hypothèque advenant votre décès ou celui de votre conjoint(e).

L'assurance-vie collective facultative du Régime+ de l'ACCTA vous offre une meilleure protection, davantage de flexibilité et une meilleure valeur que l'assurance hypothécaire.

## Assurance hypothécaire contre Assurance-vie facultative Régime+ de l'ACCTA

<b>PORTABILITÉ</b>	Si vous vendez votre maison et en achetez une nouvelle, vous devrez présenter une nouvelle demande d'assurance hypothécaire.	Vous pouvez conserver la couverture intacte, peu importe où - ou combien de fois - vous déménagez. Vous n'aurez pas à présenter une nouvelle demande d'assurance si vous changez d'adresse ou modifiez votre hypothèque.
<b>FLEXIBILITÉ</b>	Vous n'avez pas la flexibilité de changer le montant de votre couverture.	Si vous êtes activement au travail et que vous payez des cotisations syndicales et vous faut augmenter ou réduire le montant de votre couverture, vous pouvez le faire en tout temps.
<b>BÉNÉFICIAIRE</b>	Le prêteur/la banque est le bénéficiaire.	Vous pouvez choisir votre bénéficiaire et aussi le changer au besoin.
<b>DURÉE</b>	Prend fin une fois l'hypothèque remboursée.	La couverture peut être maintenue jusqu'à ce que vous atteigniez l'âge de 70 ans.
<b>ASSURANCE DÉCÈS ET MUTILATION ACCIDENTELS (AD&amp;MA)</b>	Non incluse.	Chaque police d'assurance est automatiquement accompagnée d'une AD&MA d'un maximum de 500 000 \$ sans frais supplémentaires.
<b>PROTECTION POUR MALADIES GRAVES</b>	Non incluse.	Les membres de l'ACCTA bénéficient d'une assurance maladies graves de 5 000 \$ sans frais.



## Vous n'avez pas d'hypothèque ?

L'assurance-vie collective facultative Régime+ de l'ACCTA a quand même du sens.

Si vous avez d'importantes responsabilités personnelles et financières, telles que le paiement d'un loyer, un emprunt automobile, des frais de garderie ou d'autres obligations importantes, l'assurance-vie collective facultative Régime+ de l'ACCTA peut faire en sorte que votre famille ait en main l'argent nécessaire pour faire face à vos obligations financières si quelque chose vous arrivait, à vous ou à votre conjoint(e).

## Caractéristiques de l'assurance-vie collective facultative Régime+ de l'ACCTA

- ▶ Offerte en tranches de 10 000 \$.
- Vous pouvez demander jusqu'à 500 000 \$ d'assurance-vie pour vous. De plus, vous pouvez aussi demander jusqu'à 500 000 \$ d'assurance-vie pour votre conjoint(e).
- ▶ Chacun de vos enfants à charge peut bénéficier d'une assurance de 5 000 \$ pour aussi peu que 0,65 \$ par mois par famille.
- ▶ Si vous êtes membre ou membre associé, la couverture restera en vigueur jusqu'à ce que vous atteigniez l'âge de 70 ans, ou jusqu'à ce que votre conjoint(e) atteigne l'âge de 70 ans (dans le cas de la couverture du conjoint(e)).
- ▶ Chaque police est automatiquement accompagnée d'une assurance décès et mutilation accidentels (AD&MA) égale au capital assuré de votre assurance-vie; jusqu'à 500 000 \$ de plus, sans frais.
- Avec l'AD&MA, advenant votre décès à la suite d'un accident, votre bénéficiaire peut recevoir le double du capital assuré – ce qui signifie que votre bénéficiaire pourrait recevoir jusqu'à 1 000 000 \$.

▶ Jusqu'à 65 ans, les membres assurés de l'ACCTA ont droit à l'assurance maladies graves Sain & Sauf de l'ACCTA de 5 000 \$ sans frais. Cette assurance maladies graves de base vous verse un montant forfaitaire à concurrence d'un maximum de 5 000 \$ sur confirmation par un médecin de l'une des maladies suivantes :

- crise cardiaque
- cancer
- accident vasculaire cérébral
- pontage coronarien
- cécité
- paralysie
- sclérose en plaques
- maladie d'Alzheimer
- maladie du motoneurone
- coma
- surdit 
- maladie de Parkinson
- br lures s v res
- chirurgie aortique
- tumeur c r brale b nigne
- d faillance d'un organe majeur
- amputation
- perte de la parole
- infection professionnelle au VIH
- traitement d'un stade pr coce de cancer de la prostate (T1a ou T1b)
- remplacement d'une valve du c ur
- transplantation d'un organe majeur
- remplacement d'une hanche ou d'un genou

*L'argent peut  tre utilis    votre gr , comme par exemple, pour une formation d'appoint, des soins m dicaux   l' tranger, le paiement de dettes, des d penses familiales additionnelles, ou m me des vacances.*

## Excellente couverture   des taux plus abordables

Voici la prime mensuelle par tranche de 10 000 \$ d'assurance-vie collective facultative *R gime+ de l'ACCTA*. Comparez ces taux   ceux offerts par les banques et autres institutions financi res et vous constaterez que l'assurance-vie collective facultative *R gime+ de l'ACCTA* vous en donne plus pour votre argent.

par tranche de 10 000 \$ de couverture				
Âge	Homme		Femme	
	Non-fumeur	Fumeur	Non-fumeuse	Fumeuse
Moins de 34	0,50 \$	0,71 \$	0,43 \$	0,50 \$
35-39	0,50 \$	0,71 \$	0,43 \$	0,50 \$
40-44	0,85 \$	1,28 \$	0,71 \$	0,85 \$
45-49	1,56 \$	2,13 \$	1,21 \$	1,42 \$
50-54	2,83 \$	4,33 \$	1,92 \$	3,12 \$
55-59	4,33 \$	6,31 \$	3,05 \$	4,75 \$
60-64	6,31 \$	11,05 \$	4,11 \$	6,17 \$
65-69	8,72 \$	14,53 \$	5,46 \$	8,01 \$

Les primes sont bas es selon votre  ge, votre sexe et votre statut de fumeur. La couverture maximale permise est de 500 000 \$ pour l'ACCTA.

*Exemple : La prime mensuelle d'un homme non-fumeur  g  de 38 ans pour une assurance totale de 100 000 \$ est de 5 \$.*

## Demandez la v tre d s aujourd'hui

L'assurance-vie collective facultative *R gime+ de l'ACCTA* est offerte   tous les membres en r gle de l'ACCTA et   leurs conjoints. Vous n'avez qu'  compl ter, signer et retourner, incluant le questionnaire m dical,   :

L'assurance-vie collective facultative *R gime+ de l'ACCTA* Coughlin & associ s It e  
 CP 3517, Succursale « C »  
 Ottawa, ON K1Y 4H5  
 t : 1-888-613-1234, poste 4288

Ou, t l chargez le formulaire de demande   [www.coughlin.ca/catca-accta](http://www.coughlin.ca/catca-accta)

